



— ASSOCIATION DES —
MAIRES
& PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉS DE LA
MARNE

Compte-rendu

Assemblée générale
18/11/2023

Aspects statutaires

Rapports financiers,
d'activités et moral

Compte-rendu de l'assemblée générale du 18 novembre 2023

Retrouvez les rapports financiers et d'activités sur maires51.fr > Agenda > Congrès départemental

Congrès départemental : le rendez-vous politique marnais



Rendez-vous en novembre 2024 !

Une belle opportunité de débattre des grands sujets d'actualité pour tous les maires, présidents d'intercommunalités et conseillers marnais !

2023

Les rapports de l'assemblée générale

Rapport moral Rapport financier Rapport d'activités

Le samedi 18 novembre 2023 à 9h, les membres de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président en date du 20 octobre 2023.

Les membres présents ont été comptabilisés : 410 participants ont été dénombrés dont 248 collectivités présentes ou représentées. L'assemblée peut donc valablement délibérer conformément à l'article 5 des statuts.

L'assemblée est présidée par Franck LEROY, Président de l'association, qui salue l'ensemble des élus puis ouvre la 71^{ème} assemblée générale.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire (rapport financier, rapport d'activités, rapport moral) puis ouvre la séance avec un propos d'accueil et salue l'ensemble des personnalités présentes en leur grade et qualité.

Le Président indique que l'ensemble des documents et compte-rendu est disponible sur maires51.fr, puis il donne la parole à Bruno FORGET, Président d'UCIA EXPO et du Capitole, pour un mot d'accueil et le remercie de l'accueil qui nous est réservé chaque année pour le Carrefour des collectivités et le Congrès.

Franck LEROY, Président :

Je voudrais remercier la participation des élèves du lycée Ozanam, qui ont assuré l'accueil ce matin quand vous êtes arrivés ici au Capitole, et remercier également de leur présence les étudiants de Master II Droit des collectivités de l'Université Reims Champagne-Ardenne, qui sont très certainement de futurs collaborateurs de nos collectivités. Je les remercie d'être là. Merci cher Bruno pour ton mot d'accueil. Merci pour la qualité de

l'accueil ici, c'est vrai que c'est sans doute l'une des plus belles assemblées générales mais ça tient aussi beaucoup à la qualité des lieux. Et à la qualité de la technique, je remercie les équipes qui vont nous accompagner toute la matinée, et j'en profite également, mais je le ferai sans doute tout à l'heure, pour remercier toute l'équipe de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne, qui fait un travail remarquable pour préparer et organiser cette assemblée.

Le Président donne ensuite la parole à Nicolas LEROUGE pour l'exposé du rapport financier.

Nicolas LEROUGE, Trésorier, présente le rapport financier (charges, produits et cotisations - document téléchargeable sur maires51.fr ou transmis sur simple demande) :

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

C'est à nouveau un plaisir de vous retrouver et un honneur aussi de vous présenter le rapport financier de l'association. L'ensemble des documents comptables a été publié sur le site maires51.fr le 9 novembre dernier. Vous en avez été destinataires via un lien et voici le QR code qui s'affiche à l'écran si vous souhaitez y accéder maintenant. Quoi qu'il en soit, je vais prendre quelques temps pour remettre des éléments en avant, afin que vous puissiez cerner toutes les composantes de nos finances.

Tout d'abord, 3 spécificités concernant notre association :

- L'exercice comptable commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre
- Nos collaborateurs, ils sont 7 : 2 sont des fonctionnaires détachés et 5 sont des salariés de droit privé. Par ailleurs, depuis le 1^{er} septembre, on a une salariée qui a été cédésée.
- L'annuaire des maires et ses bénéfices : c'est un point important, une recette qui compte beaucoup tout au long du mandat. Malheureusement, nous ne pouvons pas la lisser sur les 6 années. Tous les ans, nous incorporons 1/6^e de ce bénéfice au budget, ce qui correspond à 13 900 €.

Comme en commune, je vais présenter concomitamment les réalisations et les prévisions.

Pour les 4 premiers chapitres, sur la 1^e diapositive, je passerai en revue charges et produits car ils sont en lien direct.

En achats et ventes de marchandises, c'est ici qu'on trouve les attestations d'accueil le matériel nécessaire pour les passeports biométriques. L'association achète en quantité à l'imprimerie nationale pour revendre ensuite par lot de 10 aux collectivités. C'est un service qui est connu et reconnu, nous sommes référencés sur Google et allons donc au-delà du territoire marnais.

Cette année, l'activité a été largement supérieure aux prévisions. On a un écart de +1 190 € sur les charges et de +1 213 € sur les produits. Pour la prévision, on va prévoir 2 100 € en charge et 2 750 € en produit.

Ensuite, en achats et productions de biens, on trouve ici les agendas, les quelques annuaires qui peuvent être encore vendus, Les Lettre du maire vendues en plus de celles réservées à chaque adhérent ou aux non-adhérents. Les réalisations sont conformes aux prévisions. Nous allons prévoir 10 150 € en charges et 34 600 € en produits.

Ensuite, en achats et productions de services, on réalise 159 153 € en dépenses et 244 733 € en recettes. En regardant le détail, il y a des plus et des moins. À mon avis, il y a 3 éléments à mettre en perspective :

Tout d'abord, les journées de formation des élus : c'est une activité bénéficiaire qui rapporte à l'association, mais qui rapporte moins que prévu. On assiste à un paradoxe : on a plus d'élus qui se forment, mais dans le même temps, on voit que nos rentrées sont moindres. Quand on regarde de plus près, on voit que les stagiaires, tout simplement, délaissent le DIF comme financement et laisse la charge de la dépense à la mairie. Vous savez que le DIFE est pris en charge par la Caisse des dépôts. C'est dommageable déjà pour les communes, mais aussi pour l'association, parce qu'une formation DIFE nous rapporte 250 € alors que lorsqu'elle est facturée à la commune, c'est 95 €. Je pense qu'il nous appartient à tous d'inciter nos conseillers municipaux à utiliser le DIFE, d'autant plus qu'Emmanuelle TIAFFAY, chargée de formation, se tient à leur disposition pour aider dans les démarches. C'est un atout qu'il ne faut pas négliger.

Franck LEROY, Président

J'ajoute qu'on cotise tous pour le DIFE. C'est un peu dommage de ne pas l'activer, parce que ça rend nos formations beaucoup plus accessibles, voire gratuites. Je vous invite donc toutes et tous à utiliser le DIFE, puisque vous cotisez tous au DIFE, donc profitons-en.

Nicolas LEROUGE, Trésorier

D'autant plus que s'il n'est pas utilisé, on cotise et c'est perdu.

Le 2^e point, sur lequel je voulais revenir par rapport aux écarts qu'on peut avoir sur les prévus et les réalisés sur les services, c'est le carrefour des collectivités. Nous avons eu cette année une nouvelle implantation, qui nous a permis une recette supplémentaire de 12 000 €.

Et, le 3^e point, une nouvelle ligne, qui était non prévue l'année dernière : « honoraires pour partie civile ». Les statuts de l'association ont été modifiés, de manière à ce qu'on puisse se constituer partie civile auprès de nos collègues lorsqu'ils sont l'objet de menaces. Nous avons réalisé 4 300 € quand même sur cette ligne.

Pour les prévisions, concernant les 2 chapitres en services, on va être prudent et prévoir 151 000 € en charges et 246 950 € en produits

Ensuite, nous avons « collecte et reversement de cotisations ». Comme vous le savez l'Association de la Marne collecte pour l'Association des Maires de France les cotisations auprès des communes, nous sommes une boîte aux lettres, c'est une opération blanche, on va prévoir 110 500 €.

La diapositive suivante regroupe l'ensemble des charges. Les 4 premières lignes sont grisées car nous venons d'en parler.

En frais généraux, on réalise 1 603 € de plus que prévu, avec une hausse des frais de maintenance et des charges locatives. Pour la prévision, on va partir sur 52 850 €, pour tenir compte notamment de la revalorisation des loyers. En frais de gestion courante, on dépense 3 461 € de moins que prévu, car nous n'avons pas eu recours aux prestations autour de la communication et le coût du papier s'est moins envolé que ce qu'on pouvait craindre l'année dernière. Je profite de ce chapitre pour souligner la volonté de l'association de maîtriser ses dépenses avec un exemple assez parlant. Vous avez remarqué que La Lettre du maire a changé de format. Celui-ci nous permet de bénéficier des tarifs postaux pour la presse.

Ensuite, les impôts et taxes, une prévision qui n'est jamais facile à faire. En tant qu'association, on bénéficie d'une décote de l'ordre de 20 000 €. On réalise cette année 8 095 €. En nous appuyant sur l'expertise de notre commissaire aux comptes, M. ZEIMETT, on va prévoir 10 800 €.

En charges de personnel, on est quasiment conforme aux prévisions, si on fait abstraction d'une reprise de 4 559 € de provisions pour congés payés. On peut souligner dans ce chapitre une enveloppe de 7 000 € pour une prime « partage de valeur » pour nos collaborateurs. Concernant la prévision, on va prévoir plus que ce qui a été réalisé l'année dernière, soit 461 500 €. Pourquoi ? Tout simplement parce que 6 de nos 7 collaborateurs vont changer d'échelon. Évidemment, sur le plan humain, on ne peut que s'en réjouir.

En charges sur exercices antérieurs, on réalise 1 253 € pour une régularisation de CFE et des cotisations non réglées par des syndicats dissouts.

Dotations aux amortissements : 2 lignes. La première pour le véhicule, on a réalisé que 450 €, car il n'a pas été renouvelé. On va prévoir 4 500 € pour l'année en cours, au cas où. La deuxième ligne correspond aux autres équipements. On va prévoir 4 500 € puisque plusieurs biens sont arrivés à terme.

Sur la diapositive suivante : les produits. Comme auparavant, les 4 premières lignes ont déjà été traitées et donc sont en grisé.

Cotisations et adhésions : avec Franck LEROY, on vous propose de ne pas augmenter les cotisations, j'espère que vous serez d'accord. Cela nous permettra de faire rentrer 346 400 €.

En subventions et participations : 61 400 € réalisés, on va partir sur une prévision de 51 800 €. Pourquoi cet écart ? L'année dernière, nous avons eu le droit à une aide au titre du VTA, une aide d'État sur un recrutement. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il a été cédé au 1^{er} septembre, nous n'aurons donc plus cette aide sur l'exercice en cours. Mais, nous pourrions toujours compter sur nos fidèles partenaires, que sont la CMMA et le

Conseil Départemental. On va profiter de l'occasion pour les remercier.

En produits financiers, 8 983 € de plus que prévu. Les taux du livret A ont augmenté, on a revu notre politique de placements de manière sécurisée, j'insiste bien, et on va prévoir 21 900€ pour l'année à venir.

Ensuite, les produits exceptionnels : 4 966 €, remboursement sur arrêt maladie et une régularisation sur la taxe salaire.

Et enfin, la dernière ligne, le report à nouveau. On réalise zéro, c'est-à-dire que les 13 900 € incorporés chaque année n'ont pas été utilisés. Ce qui nous permet, vous le voyez sur la diapositive, d'afficher un résultat positif de 3 037 €, c'est à souligner.

Quant à l'exercice à venir, le budget s'équilibre, heureusement, à 842 700 €. Pour arriver à cet équilibre, on vous propose d'incorporer le report à nouveau prévu à celui qui n'a pas été réalisé l'année dernière, c'est-à-dire d'inscrire 27 800 €.

Une analyse brève de nos finances par rapport aux charges et aux produits : on voit l'importance de la matière grise dans les charges ainsi que la place remarquable des produits issus de l'activité dans nos recettes. Ce qui permet de proposer un service de qualité à nos adhérents, pour une cotisation qui reste relativement raisonnable.

Une décision peu coutumière à prendre au moment des votes, c'est la 1^{ère} fois, depuis que je suis trésorier, que nous allons prendre ce genre de décision, qui concerne notre projet associatif. Le projet associatif de l'association c'est l'autonomie. Autonomie humaine, autonomie financière, mais aussi autonomie matérielle. Nous avons notamment en vue d'acquérir des locaux. Nous allons donc vous proposer d'affecter 214 005 € depuis le report à nouveau vers le projet associatif, qui s'élèvera ainsi à 400 000 € tout rond.

Je vais terminer par des remerciements. Notre Trésorier adjoint, que j'ai vu tout à l'heure, Guy LECOMTE. Nos deux collaborateurs finances : Karine ROLLAND et Pascal SAGUET, qui sont proactifs au quotidien. C'est très agréable de travailler avec eux et de compter sur leurs compétences.

Est-ce que vous avez des questions ?

Franck LEROY, Président

En général, il n'y a pas de question, je ne veux pas mettre la pression sur celui qui voudrait en poser une... *(rires dans la salle)*

A priori, tout est clair, merci Nicolas.

Je vais donc laisser la parole à Patrick ZEIMETT, notre Commissaire aux comptes, pour la présentation de son rapport. Bienvenue à vous.

Patrick ZEIMETT, Commissaire aux comptes, certifie les comptes

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir effectivement chaque année de présenter ce rapport, après l'intervention du trésorier, qui a fait une présentation, vous l'avez vue, didactique et synthétique.

Comme vous le savez, les comptes ont été préalablement présentés au conseil d'administration le 8 novembre. Pour notre part, nous sommes intervenus au mois d'octobre dans le cadre de la revue du projet des comptes, mais aussi sur l'examen attentif de la situation financière de l'association, dans le cadre de la continuité d'exploitation. Vous notez, chaque année, qu'il y a une capacité, pour l'association à équilibrer ses comptes, dans la récurrence, c'est un élément important. Et puis elle dispose de fonds propres, qui sont suffisamment élevés pour assurer sa pérennité et gérer ses projets.

Nous sommes également particulièrement attentifs sur les procédures de contrôles internes, notamment, la notion de séparation des fonctions et des tâches.

Je vais vous faire grâce de la lecture exhaustive de mon rapport, je sais que vous appréciez cette impasse, et je vous indique que le Cabinet KPMG a le plaisir de certifier les comptes sans réserve.

Merci de votre attention. *(applaudissements)*

Franck LEROY, Président

Merci Monsieur Zeimett.

Le Président indique que l'ensemble des documents (rapports financiers, d'activités, compte-rendu complet de l'assemblée générale de l'an dernier) est disponible sur maires51.fr.

Les cotisations 2023 sont affichées à l'écran.

Le président met aux voix les points suivants :

1. compte de résultats 2022/2023

CHARGES = 821 972,80 €

PRODUITS = 825 010,11 €

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

2. affectation du résultat de l'exercice : + 3 037,31 € en report à nouveau

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

3. pas d'augmentation des cotisations 2024 (les chiffres sont projetés à l'écran) ni des abonnements à la Lettre du Maire pour la 6^{ème} année consécutive

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

4. budget prévisionnel 2023/2024

CHARGES et PRODUITS = 842 700 €

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

5. projet associatif : acquisition de locaux réserve portée à 400 000 € (transfert 214 005,39 €)

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

Franck LEROY, Président

Je vais maintenant donner la parole à notre directrice Karine ROLLAND, qui va vous exposer le rapport d'activités de l'année écoulée.

Karine ROLLAND, Directrice, expose un rapport détaillé des activités (document dématérialisé téléchargeable sur maires51.fr ou transmis au format papier sur simple demande)

Karine ROLLAND, Directrice

Merci beaucoup.

Mesdames messieurs bonjour,

Au regard de la diversité importante des activités de l'association, vous allez le voir, j'ai pris la liberté de faire quelques choix et de mettre l'accent, pour ma présentation sur les actions principales et quelques nouveautés. Vous retrouverez bien entendu l'ensemble du rapport d'activités détaillé qui sera en ligne sur notre site Internet maires51.fr, que vous connaissez tous très bien.

Depuis maintenant un an, nous avons franchi un grand pas lors de l'AG 2022, puisque nous avons lancé l'appli mobile de l'association des Maires. Les élus marnais ont la chance de pouvoir contacter l'association des maires depuis leur téléphone, avec un certain nombre de services à votre disposition, avec notamment des actualités, avec des notifications d'information dès leur sortie. La possibilité de vous inscrire à nos événements comme pour le congrès aujourd'hui, vous pouvez tout à fait utiliser cette application, vous pouvez également vous inscrire à nos formations, aux visioconférences... et la possibilité pour les maires de poser leurs questions juridiques depuis cet outil, très simplement.

Franck LEROY, Président

On y trouve aussi l'annuaire, qui est très précieux, puisqu'on y a les coordonnées de tous les collègues élus et des mairies. On peut chercher le nom du maire d'une commune, qu'on ne connaît pas nécessairement, et vous avez absolument tout dans cette application, il est donc important de la télécharger.

Karine ROLLAND, Directrice

Depuis l'an dernier, vous êtes plus de 550 élus connectés. On a encore une grosse marge de progrès, puisque l'application est ouverte aux maires, adjoints et conseillers. Des QR code sont à votre disposition dans le hall pour la télécharger. Je vais attirer votre attention juste sur un point : il s'agit d'un compte personnel par élu. Si vous avez égaré vos codes d'accès, n'hésitez pas à nous les redemander, ne prenez surtout pas les codes de quelqu'un d'autre.

Sur chaque exercice, 3 grands rendez-vous rythment notre activité annuellement : notre congrès départemental comme aujourd'hui, le déplacement à Paris pour le congrès de l'AMF et le Salon des maires et le carrefour des collectivités. Je vous propose de faire un focus sur les deux temps forts marnais :

Tout d'abord, notre congrès départemental, qui s'est tenu ici même en novembre dernier, pour une édition

anniversaire. L'association a soufflé ses 70 bougies, avec des thématiques consacrées aux sujets des pénuries en énergie et à la thématique de l'eau et de la biodiversité. Après la clôture par Jean Christophe Combe, Ministre, les élus ont pu symboliquement s'engager dans la démarche Ecowatt que nous découvrons alors et inscrire ainsi leur collectivité dans une démarche de sobriété et de vigilance de consommation.

Événement majeur qui en est déjà à sa 14^{ème} édition, le Carrefour des collectivités, que vous connaissez. Il s'est déroulé lors de la Foire exposition de Châlons en Champagne, les 1^{er} et 2 septembre 2023. C'est le ministre Christophe BÉCHU qui nous a fait l'honneur d'inaugurer notre manifestation. Cette édition, placée sous le signe de la chaleur..., a connu une très belle fréquentation avec plus de 1 300 inscrits pour les deux journées. 72 exposants et nos 6 fidèles parrains que nous tenons à remercier chaleureusement (CMMA, JVS Mairistem, La Poste, EDF collectivités, ENEDIS, UGAP), toujours très présents à nos côtés, se sont tous mis au rythme du thème retenu cette année "En route vers Paris 2024". L'ANDES (l'Association Nationale Des Élus du Sport), le CROS et le CDOS ont également apporté une contribution importante au regard de la thématique sportive de cette année. Et comme chaque année, des ateliers, des animations, des rencontres et des remises de récompenses ont rythmé nos deux journées pour mettre à l'honneur des initiatives de collectivités. Comme on vous l'a souligné lors des aspects financiers, cet événement occupe une place importante aujourd'hui dans les recettes de l'association, c'est pourquoi nous vous y attendons très nombreux pour soutenir nos exposants et nos parrains, pour la 15^{ème} édition, et comptons sur vous pour en être les ambassadeurs auprès de vos homologues.

Soucieuse de vous proposer des outils d'information variés, l'association a choisi de recourir plus largement à la visioconférence, pour aborder des sujets traités sur des temps courts (1h-1h30 en moyenne) comprenant un temps de questions-réponses. Cette année, nous avons eu 7 rendez-vous en visio avec en moyenne une centaine d'élus participants, ce qui est quand même assez important, sur des thèmes très variés. Nous avons pu avoir des échanges avec Monsieur le Préfet à 2 occasions sur des sujets d'actualité, la recherche de subventions, les fonds verts avec les services de l'État, la cybersécurité avec la Gendarmerie nationale et dernièrement un sujet délicat, que nous n'avions pas encore traité, mais qui compte : l'annonce de décès aux familles. Les élus peuvent être confrontés à ce délicat exercice au cours de leur mandat et il était nécessaire de pouvoir vous proposer des solutions en la matière. Depuis quelques semaines, c'est nouveau, vous pouvez retrouver l'ensemble de ces séquences dans une rubrique de notre site internet avec le replay et les documents diffusés. N'hésitez pas à y faire un tour et à y puiser des informations.

Agréée déjà depuis 1992 par le ministère des collectivités territoriales pour la formation des élus - la formation, ce n'est pas nouveau pour nous - cette année marque le renouvellement de notre agrément jusqu'en février 2027. Quelques chiffres pour vous donner la mesure de cette

activité, vous le voyez à l'écran : 28 thèmes différents, dont 17 nouveautés. 10 actions de formations supplémentaires cette année par rapport à l'exercice précédent, avec également des nouveautés en techniques d'animation : nous vous avons proposé une fresque pour le climat et davantage de sessions de développement personnel.

425 participants, on l'a dit tout à l'heure, c'est une augmentation de 47%, ce qui est une belle satisfaction et de quoi vous féliciter pour cet engagement... en vous rappelant toutefois de mobiliser votre droit individuel à la formation des élus, c'est important.

Dans l'optique de parfaire notre offre et de diversifier les techniques pédagogiques et de professionnaliser nos interventions, 3 salariés de l'association, à savoir Emmanuelle TIAFFAY, Ludovic BAILLEUX et moi-même avons suivi un parcours de formation et obtenu une certification de formateurs occasionnels. Cela nous permet d'assurer en interne des nouveaux thèmes de formation, d'être au plus proche de vos préoccupations, de vos demandes et de varier les techniques d'animations en renouvelant un peu les formats de nos sessions, j'espère que vous les apprécierez.

Le conseil juridique demeure bien entendu au cœur des activités de l'association : après des années record que nous venons de traverser en raison des différentes crises et années électorales, nos 3 juristes connaissent toujours une activité très soutenue, avec plus de 3 500 réponses juridiques délivrés à plus de 5780 collectivités différentes soit 40 collectivités de plus que l'an dernier, ce qui est un chiffre assez notable. Les modes de saisines sont toujours aussi variés, mais essentiellement par téléphone : on accepte aussi bien entendu les demandes par mail, courrier ou sur rendez-vous et même depuis l'application mobile pour les maires. En tête de nos demandes, les "pouvoirs de police", toujours, l'état civil, les finances et les questions relatives au patrimoine (derrière « patrimoine », attention, il ne s'agit pas des monuments classés mais de l'ensemble des biens des collectivités et des éléments de voirie et réseaux).

3 outils d'information complètent notre offre de service dans le domaine juridique :

Un grand renouveau cette année, puisque vous avez pu découvrir la nouvelle Lettre du maire de la Marne. Cette nouvelle formule est sortie au moment du numéro 100 paru en juin dernier. Cette nouvelle formule modernisée est désormais totalement reliée et en couleur. Cela a nécessité un travail très important de relooking, qui a été conduit en interne par nos juristes. Il faut savoir que toute la rédaction de la Lettre est réalisée exclusivement en interne, ainsi que la composition. Je tiens d'ailleurs à féliciter Christine DROUOT pour cet important travail, je sais qu'il la mobilise beaucoup. De nouvelles rubriques sont à découvrir bien entendu et des formes repensées pour nos articles également. Surveillez vos boîtes aux lettres, un prochain exemplaire arrive très bientôt.

Quelques mots sur la newsletter et le site Internet, qui restent des vecteurs d'information importants et de premier plan. La newsletter est diffusée à raison de 25 numéros en direction de près de 5 000 abonnés. Elle est utilisée principalement pour nos actualités. Le site internet maires51.fr qui doit toujours être VOTRE référence pour retrouver les articles juridiques, nos modèles, nos schémas de procédure, consulter le

catalogue des formations, les commandes groupées, prestations de services, annuaire, agenda...

Dans l'accompagnement de nos adhérents, il est important de souligner que l'association a été sollicitée pour la première fois dans 4 dossiers de constitution de partie civile, cette année, dont 3 affaires jugées sur cet exercice.

Dans un autre domaine, pour faciliter la désignation obligatoire d'un référent déontologue, nous vous avons accompagnés en proposant une liste indicative de 6 personnes qui ont donné leur accord pour assurer cette fonction et que vous pouvez désigner référent déontologue. Les juristes de l'association continuent bien entendu d'assurer le conseil dans ce domaine.

Pour conclure, l'association fonctionne grâce à une équipe de sept collaborateurs, investis au quotidien à votre service dans des domaines variés de l'exercice de votre mandat. Je tiens à vous saluer tous pour leur investissement : Amandine GALLON, Emmanuelle TIAFFAY, Pascal SAGUET, Julie GENNESSEAU, Ludovic BAILLEUX et Christine DROUOT.

L'association est aussi organisée autour de son conseil d'administration, composé de 36 membres. On en parle assez rarement à l'occasion de nos travaux d'assemblée, mais je tenais cette année à faire un zoom sur notre bureau, en place depuis 2020. Il est composé de notre président, et autour de lui 4 vice-présidents : un pour chaque arrondissement. Pour Châlons : René SCHULLER, pour Épernay : Sacha HEWAK, pour Reims : Jean-Pierre FORTUNÉ, pour Vitry le François : Pascal TRAMONTANA. Le bureau est complété de notre trésorier Nicolas LEROUGE et du trésorier adjoint Guy LECOMTE, d'une secrétaire Catherine MALAÏSÉ et d'une secrétaire adjointe Caroline FRÉMY.

Bien entendu, cette association c'est aussi l'ensemble de ses adhérents, fidèles, avec 611 communes (en baisse, mais en raison de la création de la commune nouvelle Cœur de la Vallée), 14 communautés et 34 syndicats !

Un grand merci à tous pour votre confiance au quotidien.
(*applaudissements*)

Franck LEROY présente son rapport moral :

Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs les élus, Cher Amis,

Permettez-moi de vous redire, en mon nom personnel et au nom des membres de notre conseil d'administration, le plaisir qui est le mien de vous accueillir toutes et tous aujourd'hui au Capitole pour notre traditionnel Congrès départemental. Je veux bien entendu remercier toutes celles et ceux qui ont permis l'organisation de cette matinée, au premier rang desquels notre équipe de collaborateurs. Des collaborateurs toujours extrêmement motivés, vous avez pu entendre à l'instant le rapport d'activités de Karine ROLLAND. Une équipe qui, toujours soucieuse de répondre aux préoccupations des élus marnais, donne le meilleur d'elle-même, d'abord au travers des contacts quotidiens qu'elle a avec l'ensemble des élus marnais, j'en veux pour preuve les plus de 3 500 consultations, sans compter toutes les demandes de renseignements qui nous parviennent, ensuite par

l'organisation de formations, extrêmement importantes, j'y reviendrai dans un instant. On vit dans un monde de plus en plus complexe, on vit des crises et des changements législatifs et réglementaires qui imposent qu'on soit toujours, les uns et les autres, au « parfum » de ce qui a été décidé au niveau du Parlement et de l'État, et, de ce point de vue, les formations sont extrêmement importantes. Je voudrais également souligner la qualité des rapports que nous avons avec les services de l'État, merci Monsieur le Préfet et, à travers, l'ensemble des services de l'État. C'est toujours très important d'avoir une relation très constructive avec les services puisque, quelque part, nous coproduisons l'arsenal juridique de nos collectivités et de leur environnement. Et enfin, nous avons de notre côté un important travail de décryptage des principaux textes législatifs et réglementaires, quand une loi est votée, quand un décret est passé, le jargon administratif est parfois un peu complexe et l'un des rôles importants de notre association, c'est de faire en sorte que tout cela soit compréhensible et abordable par tous, et c'est une aide précieuse que je sais que vous appréciez toutes et tous dans vos grades et qualités.

J'y ajouterai également les événements que nous organisons – je sais que l'agenda est toujours très prisé, il suffisait de voir ce matin la liste des élus qui se présentaient devant le guichet pour obtenir leur agenda (en général, et c'était mon cas pendant quelques années, quand on ne prend pas l'agenda, on se fait rattraper par sa secrétaire le lundi parce qu'on a oublié LE document le plus important de l'année) et évidemment le Carrefour des collectivités, devenu une institution aujourd'hui et qui nous donne beaucoup d'autonomie financière. C'est important, l'autonomie financière n'est pas une finalité en soi, mais quand on sait les difficultés des collectivités, quand on est dépendant d'autres collectivités qui sont obligées de serrer un peu la vis parce que, évidemment, elles sont confrontées à des contraintes de gestion, cela met notre association à l'abri du besoin, cela nous donne de l'autonomie et de la liberté. Je voudrais, de ce point de vue, saluer le travail qui a été fait toutes ces années.

Merci à toute notre équipe, que je vous invite à applaudir une fois encore pour le formidable travail qu'ils font. (*applaudissements*)

Notre Congrès départemental intervient cette année à quelques jours du Congrès National qui se tiendra du 21 au 23 novembre prochain au Parc des Expositions à Paris. Je vous invite évidemment à venir à ce congrès, un certain nombre est inscrit, plus de 150 participants vont voyager grâce à nos bus en place le mardi 21, allez-y par vos propres moyens si vous pouvez y aller et surtout, participez au vote. Vous savez qu'il n'y a pas un enjeu fondamental cette année, puisque David LISNARD est candidat d'une liste unique, ce qui est plutôt une bonne chose, puisque ça montre bien que les élus sont capables de s'entendre, de se parler, et de construire ensemble l'avenir des collectivités, mais il est important qu'on vote, puisque quand on est élu par un nombre important d'électeurs, on a plus de poids et plus de force que lorsqu'on considère que l'élection est jouée, on ne renvoie donc pas son enveloppe, on ne vote, on ne va pas au bureau de vote au Congrès. C'est un peu dommage puisque nous sommes des représentants de la

démocratie, j'y reviendra dans un instant, il est donc important que le taux de participation soit élevé.

Ce Congrès se déroule dans un contexte troublé - c'est le moins que l'on puisse dire ! – des événements internationaux dramatiques que nous vivons, impactent notre pays, suscitent des tensions et même la résurgence de comportements que l'on pensait rangés dans les archives de l'Histoire. Je pense notamment aux actes d'antisémitisme que nous voyons à nouveau proliférer dans notre pays, des actes qui sont évidemment inacceptables et totalement contraires aux valeurs de la République. J'aimerais, ce matin, que nous ayons une pensée pour toutes les victimes de ce conflit du Proche-Orient. Je ne voudrais pas oublier la population ukrainienne, sa résistance héroïque mais aussi les conditions de vie qu'elle s'appête à nouveau à subir au cours d'un hiver de guerre dans le froid et l'humidité. Enfin, nos pensées vont également pour le courageux peuple arménien chassé de ses terres du Haut-Karabagh par l'armée de l'Azerbaïdjan. Même si nous avons des difficultés dans notre pays, et c'est parfaitement normal de rouspéter comme nous le faisons toutes et tous régulièrement, ayons quand même une pensée pour ces pays qui subissent des drames. Enfin, plus proche de nous, comment ne pas penser également à l'assassinat de Dominique BERNARD, cet enseignant, aux portes de son lycée à Arras qui démontre, après Samuel PATY, que ce sont les valeurs qui sont enseignées dans nos écoles, les valeurs de la République, qui sont ciblées par l'islamisme radical.

Ces tensions agitent la vie internationale et rejaillissent sur notre pays qui n'est pas à l'abri de nouvelles attaques et qui subit l'impact de ces tensions internationales à travers, notamment la situation énergétique, qui a été LE problème majeur de l'année dernière, souvenez-vous, pour nos collectivités, même si on subit toujours aujourd'hui l'inflation, même si elle a tendance à diminuer très très progressivement, et la hausse des taux d'intérêts, qui complexifie la gestion de nos collectivités.

Ce contexte est également traversé, cela a été dit par Bruno FORGET, tout à l'heure, que je tiens à remercier pour ses paroles, par un autre type de violence. Je veux parler des agressions d'élus ou de leur famille parfois, auxquelles nous avons assisté ces derniers mois. Des agressions inexcusables intervenues notamment lors des émeutes de juin dernier qui ont conduit à la destruction de mairies, d'équipements publics et de véhicules.

Je voudrais profiter de notre Congrès pour réaffirmer avec force que les élus que nous sommes ne demandent aucun traitement de faveur, juste le respect, et la reconnaissance pour toutes les missions que nous assumons avec nos équipes municipales ou communautaires, juste le respect de nos équipements publics, pour que nos concitoyens, attachés à ces équipements, ne soient pas pénalisés. Les maires et les élus locaux sont les premiers maillons de la chaîne républicaine : ils incarnent l'intérêt général au quotidien, au plus près de chez soi. En protégeant nos élus, c'est notre démocratie que nous préservons. C'est la raison pour laquelle, notre association exprime son soutien et continuera à le faire à l'égard de toutes celles et de tous ceux qui sentent inquiétés dans leur sécurité, dans

l'exercice de leurs fonctions. Cela a été dit tout à l'heure par Karine ROLLAND, nous nous constituons partie civile à chaque fois qu'un élu est agressé physiquement, parce qu'il n'est pas admissible que cet élu, qui vient de vivre un traumatisme, se sente seul, se sente seul parfois à la barre du tribunal pour plaider son statut de victime... Nous l'avons fait à 4 reprises cette année et continuerons à le faire. Je voudrais vous inviter, toutes et tous, quand vous entendez parler d'une situation de violence, cela arrive, de nous prévenir, de manière à ce que nous puissions prendre contact avec les élus. Quand on subit un préjudice, une attaque personnelle, une gifle, un coup de poing, certains se replient un peu sur eux-mêmes et ont du mal à en parler. C'est compréhensible, c'est un traumatisme, et le repli sur soi, malheureusement, contribue à enfoncer la personne dans son statut de victime. Dès qu'on en parle autour de soi, des témoignages de solidarité et de fraternité s'expriment. Et on a la possibilité nous, quand on sait que la situation s'est produite, d'abord de saisir les pouvoirs publics, parce qu'il arrive que les victimes ne le fassent pas - on a honte de dire qu'on a été frappé, on a honte de dire qu'on a été mis par terre par quelqu'un - or, cela nous devons le combattre et il est important que chacun d'entre nous dans la salle, quand nous savons qu'il s'est passé quelque chose, à la sortie d'un conseil municipal, au milieu d'une place de village, etc., et que la personne a été agressée, notamment parce qu'elle exerçait ses responsabilités, il est extrêmement important, donc, que nous soyons à ses côtés, par la parole, par la présence physique, et devant les tribunaux, pour montrer que toute violence, d'une manière générale, mais notamment à l'égard des élus, est inacceptable.

C'est aussi pourquoi nous attendons un statut des élus plus protecteur et, sans doute plus attractif. Je crois que des réflexions sont en cours. Au niveau de l'AMF, des réunions ont eu lieu il n'y a pas très longtemps, un travail est entrepris par Dominique FAURE. Nous voulons évidemment un statut qui nous permette de mieux concilier le mandat avec la vie personnelle et professionnelle. Je sais que c'est compliqué pour certains d'exercer leur mandat parce que dans l'entreprise, on a besoin de vous, et c'est difficile pour certains chefs d'entreprise d'accorder des autorisations d'absence parce que les besoins de l'entreprise sont là, mais nous devons aussi faire tourner nos communes et il est important que nous puissions le faire, pour réprimer fermement les atteintes aux personnes élues, pour améliorer la prise en charge des élus victimes ou encore pour mieux garantir la couverture assurantielle des élus. Au cours de ce Congrès, nous reviendrons, cela ne vous surprendra pas, sur les difficultés auxquelles les communes de la Marne sont confrontées. Des difficultés qui n'ont fait que s'accumuler depuis 2020, compte tenu de la situation que nous avons vécue, et qui, paradoxalement, ont démontré le rôle essentiel de nos communes et de nos intercommunalités aux côtés de services de l'État. Je pense que Monsieur le Préfet ne le démentira pas, on n'aurait pas franchi, dans les conditions où nous l'avons fait, cette crise sanitaire, cette phase de vaccination extrêmement importante sans que tout le monde apporte sa pierre à l'édifice. Je dois dire que, des plus petites communes aux plus grandes, tout le monde a été imaginatif et réactif, a travaillé main dans la main avec les services de l'État et c'est un bel

exemple de gestion d'une crise majeure. Je ne voudrais pas oublier les difficultés que rencontrent les collectivités.

Les difficultés de recrutement, de plus en plus d'élus ont des postes ouverts et ne parviennent pas à recruter, la question des secrétaires de mairie revient régulièrement (quand on cherche une secrétaire de mairie pour 8 heures par semaine, 16h par semaine parfois, c'est très compliqué) et nous voyons malheureusement partir, et je leur rends hommage, une génération de secrétaires de mairie qui ont été des secrétaires de mairie « historiques » (ce n'est évidemment pas péjoratif dans mon esprit, bien au contraire !), et qu'il est difficile de trouver du personnel pour les remplacer. C'est un sujet permanent de réflexion et nous devons évidemment travailler sur le sujet.

Je voudrais aussi évoquer les difficultés liées à la complexité administrative, à l'avalanche de normes en tout genre. On demande toujours plus de protection dans notre société mais en même temps, quand on est maire et qu'on n'a pas une équipe d'ingénieurs autour de soi ou de techniciens, il faut mettre en œuvre des règles toujours plus complexes et je sais que ça décourage certains d'entre vous.

L'évolution des modes de financement, je sais qu'un certain nombre d'élus rouspètent contre les appels à projets, parce que c'est compliqué et, surtout, on ne donne pas toujours le temps aux communes plus petites de répondre. J'ai d'ailleurs moi-même écrit à Dominique FAURE sur le sujet, pour demander que, par exemple, quand il y a des appels à projets lancés, on donne plus de temps aux communes de moins de 1 000 habitants qu'aux autres. Parce qu'effectivement, quand on est une grande commune et que vous avez des collaborateurs ont repéré qu'un appel à projet était lancé, pour une petite commune c'est beaucoup plus difficile, il faut donner plus de temps et réserver une part de cette enveloppe aux plus petites communes, sinon elles ne sont jamais éligibles à ces aides et ont le sentiment d'être un peu oubliées.

Je voudrais évoquer évidemment l'impact des charges diverses sur nos budgets, les charges de fonctionnement, les augmentations de personnel, elles étaient nécessaires, les charges d'énergie, on les subit et ça devient de plus en plus difficile.

Enfin évoquer d'un mot, peut-être, la flambée du coût des assurances. Nous avons la chance, dans la Marne, d'avoir un partenaire qui, pour l'instant en tout cas, n'augmente pas ses charges d'assurance, j'en parlais tout à l'heure avec Charles-Amédée de COURSON. Mais c'est vrai que nous allons être confrontés très vite à cette difficulté. Un certain nombre de risques ne vont plus être assurés pour nous particuliers mais également pour nos collectivités. Les principaux risques aujourd'hui c'est le risque grêle, je crois, mais derrière, toutes les problématiques liées aux bouleversements que l'on vit actuellement, les bouleversements climatiques... Songez à ce qui se passe dans le Pas de Calais en ce moment, où depuis 8 à 10 jours, des gens sont avec un mètre d'eau dans leur maison ou dans leurs entreprises. Personne n'est en capacité de mesurer réellement la charge que cela représente pour les assureurs et surtout, cela va se reproduire, puisque l'on est au tout début du changement climatique. Pensez que ces territoires qui sont le long du littoral vont aussi connaître la submersion avec la montée

des eaux, dans 20, dans 30 ans, et donc on va avoir très rapidement une vraie question autour des assurances. Ce qui importera évidemment, ce qui est essentiel pour nous, je pense à la rétractation des argiles qui, dans certains territoires, va devenir un problème majeur, et nous savons que, déjà, un certain nombre de particuliers ou de collectivités n'ont plus d'assureur parce que plus personne ne veut prendre en charge le risque. C'est quand même une situation tout à fait particulière que nous vivons, que peut-être les générations avant nous n'ont pas vécue de façon aussi tendue, sauf que, comme l'avait expliqué parfaitement Christophe BECHU quand il était venu à la Foire de Châlons, le travail à faire devant nous est presque aussi important que le travail de reconstruction au lendemain de la guerre. Il est différent, mais la transformation du monde dans lequel nous vivons va nous impacter dans notre vie quotidienne, va engendrer des conséquences extrêmement pratiques, la question des assurances en est une. Et il faudra d'ailleurs très certainement que, profitant de la présence parmi nous de Charles-Amédée de COURSON et de ses connaissances en la matière, nous puissions travailler sur le sujet pour être dans l'anticipation et éviter que des communes se retrouvent sans assureur ou avec des risques de moins en moins couverts... on ne peut pas imaginer que cela se passe sans que nous réagissions, sans que nous travaillions sur un sujet comme celui-ci.

Mais nous avons souhaité, ce matin, mettre l'accent sur les actions qu'il nous faut entreprendre pour répondre aux impératifs du dérèglement climatique. Nous le voyons, ce dérèglement climatique frappe de plus en plus de territoires. Pensez aux élus de la Vésubie, qui pensaient avoir vécu le pire il y a 3 ans et qui ont subi la même chose 3 ans après... ce dérèglement, évidemment, va avoir des conséquences sur notre territoire et il appelle, de notre part, des attitudes et des investissements parfois différents.

Le dérèglement climatique nous invite, tout d'abord, à plus de sobriété. Nous l'avons vécu, l'année dernière : quand nous avons signé la charte EcoWatt, nous pensions que nous en avions pour une période assez limitée. D'ailleurs, les efforts qui ont été faits ont été assez remarquables, puisque la consommation d'énergie a baissé grâce aux campagnes qui ont été entreprises, grâce au travail de chaque particulier et de chaque collectivité.

Pour autant, la question demeure. Même si la situation s'est un peu détendue, nous ne retrouverons pas le prix de l'énergie que nous avions en 2019 et avant, voire en 2021 et avant. Les prix ont tendance à rebaisser un peu mais resteront supérieurs. Cela veut dire qu'aujourd'hui, dans toutes nos communes, nous devons être très vigilants sur toutes ces questions. Nous devons faire de la sobriété un axe majeur de notre action. Nous devons moderniser nos installations (tout le monde passe aux leds, et c'est tant mieux). Nous avons dû adopter des mesures, parfois immédiates, comme couper parfois l'éclairage public, fermer les salles les plus énergivores, baisser les températures dans nos bâtiments publics. Demain, nous devons évidemment investir dans les énergies renouvelables, faire de la rénovation thermique de nos bâtiments une priorité. Et les résultats, d'une manière générale, sont là ! Toutes celles et ceux qui

investissent dans la transition écologique à travers la rénovation thermique des bâtiments ou les changements de système électrique observent quasiment immédiatement le résultat. Puisque l'énergie coûte plus cher, le taux de retour sur investissement est aujourd'hui meilleur qu'il ne l'a été il y a quelques années. C'est évidemment un sujet que nous devons suivre dans les années qui viennent et on en reparlera très certainement tout à l'heure.

Le 2^e sujet, et tout le monde le connaît parce que tout le monde en a entendu parler, c'est question de la sobriété foncière. Elle a été édictée par la loi Climat et Résilience. Elle a été modifiée, et je voudrais en remercier les parlementaires d'avoir voté une proposition de loi commune, entre sénateurs et députés, de manière à assouplir quelque peu les textes en la matière. Vous avez tous entendu parler du « zéro artificialisation nette ». Il inquiète tout le monde, c'est normal, parce que c'est une règle totalement nouvelle. Mais quand on y réfléchit, ce type de priorité existe dans tous les pays européens aujourd'hui - on est sans doute l'un des derniers pays européens à adopter des règles visant à modérer la consommation du foncier. Cette loi résulte finalement d'observations qui ont été menées. Nous observons que nous consommons énormément de terres. 85% des terres que nous utilisons sont des terres agricoles. Au moment où on parle de souveraineté alimentaire, on vient pourtant rogner, grapiller chaque année beaucoup de terres agricoles. Nous aurons pourtant besoin, dans une situation où l'agriculture produit plutôt moins - le réchauffement climatique, les sécheresses font que les rendements ont tendance à chuter - nous demandons tous des productions agricoles ayant moins d'intrants (tout cela fait baisser quelque peu le rendement) et si nous continuons à grignoter nos terres agricoles, nous risquons, dans quelques années, d'avoir beaucoup de difficultés pour assurer et trouver notre indépendance alimentaire, c'est pourtant un point important. Et puis, nous savons tous aussi que les sols, comme les forêts, comme les océans, jouent un rôle important pour stocker le carbone, et nous devons donc être vigilants sur ces questions. La loi est complexe, la loi est contraignante, mais nous devons nous soumettre à cette loi. Nous devons très certainement, peut-être à la faveur des décrets d'application, peut-être à la faveur des évolutions qui pourront revenir, parce que cette loi reviendra régulièrement sur le tapis, faire en sorte de faire passer un certain nombre de messages à l'État pour assouplir parfois le dispositif, nous montrer parfois plus compréhensifs, notamment à l'égard de ceux qui ont été exemplaires, ceux qui n'ont pour ainsi dire pas consommé d'espace depuis 15, 20 ou 30 ans. C'est une question de justice, c'est une question d'équité, et nous devons évidemment être très attentifs là-dessus. Ce sera aussi l'occasion, Monsieur le Préfet nous en dira peut-être un mot tout à l'heure, de parler des fonds d'accompagnement de cette transition écologique, du Fonds vert, mais également nos pactes territoriaux pour la relance et la transition écologique, qui sont des pactes État-Région, qui doivent permettre d'accompagner les communes en la matière. Je ne parle pas des problèmes d'eau, d'assainissement, de déchets, parce que la matinée serait insuffisante pour évoquer tous ces sujets, mais vous voyez bien que nous sommes confrontés à des

difficultés croissantes, à une complexité croissante ; il ne faut absolument pas que cette complexité décourage les élus locaux que nous sommes.

Quand on est élu local, en général, c'est qu'on a le sens des responsabilités et qu'on les assume dans la gestion de nos communes ; il est important qu'on trouve, demain, les outils nous permettant de surmonter ces difficultés.

Je voudrais vous citer une initiative qui vient de démarrer il y a peu de temps. Nous avons évoqué l'année dernière la volonté de la Région de créer un institut régional pour la formation des élus locaux, en lien étroit avec les associations des maires - il n'est pas question de faire le travail que font parfaitement les associations départementales de maires. La 1^{ère} formation a eu lieu il y a quelques jours. Il y avait 235 inscrits, elle portait sur la désimperméabilisation et sur le traitement des eaux pluviales, c'était le 13 novembre dernier. Nous aurons des formations via des webinaires, nous en aurons également sous forme d'ateliers. Parce que sur des questions comme la lutte contre la vacance, comme la promotion d'un urbanisme plus sobre, comme le fait d'accroître le nombre de logements sans accroître l'artificialisation - c'est possible, certains territoires l'ont fait, il est important que nous puissions réfléchir sur ce sujet ; il va de soi que des questions comme la rénovation du bâti ancien, l'adoption et la promotion des énergies renouvelables sont des sujets complexes. Mais quand on s'implique dans ces réflexions, on apprend beaucoup de choses et on trouve aussi des opportunités. On fera témoigner évidemment un certain nombre de territoires qui ont réussi parfaitement cette transition énergétique, qui aujourd'hui sont très heureux d'être de la partie et en bénéficient financièrement, sans pour autant que ça suscite un émoi chez leurs habitants...

Face à tous ces sujets, nous devons, en tant que maires, être à la hauteur de la complexité des problèmes qui se présentent à nous. Cela fait partie de notre ADN, quand on est élu local, quelle que soit sa sensibilité politique, on n'a pas le droit de jouer à la politique de l'autruche, on se doit de faire face à nos responsabilités. Je voudrais redire combien il est important, dans un contexte comme celui-ci, de pouvoir compter sur une association comme la nôtre. De pouvoir s'appuyer sur des collaborateurs compétents, formés, qui deviennent eux-mêmes formateurs, et qui vont, j'en suis sûr, contribuer au cours des mois et des années qui viennent, à faire face à des difficultés qui sont encore extrêmement importantes, qui n'ont encore, très certainement, jamais été vues à l'échelle de notre pays et sans doute depuis des générations. Encore une fois, quand on est maire, on ne baisse pas les bras. On peut, à l'échelle de nos intercommunalités, trouver une aide précieuse pour relever ces défis importants. On doit pouvoir également compter sur une association comme l'Association des Maires de la Marne pour le faire. On peut également compter sur l'aide des services de l'État et sur la qualité de la relation que nous avons pour nous permettre de faire face à ce défi, qui donne encore plus de sens à notre engagement.

Merci pour votre participation importante à cette matinée, merci pour tout le travail que vous faites tout au long de l'année, merci pour la participation et les

témoignages que vous nous apportez tout au long de l'année. Je crois pouvoir dire que l'association est une association très populaire parce qu'elle est jugée utile par l'ensemble des élus locaux. Donc merci à toutes celles et ceux qui, au quotidien, répondent à ces questions. Il nous appartient de construire un monde un peu différent de celui dans lequel nous avons vécu. Il faut le faire avec beaucoup de sens des responsabilités, il faut le faire avec une vision positive, car si nous ne sommes pas, nous, positifs, je crains que nos concitoyens ne le soient pas et qu'ils se réfugient derrière des attitudes peut-être un peu plus frileuses, qui ne nous feront pas avancer.

Merci à tous ! (*applaudissements*).

Avant de passer à la partie des votes, le président invite les 3 anciens Sénateurs, Yves DÉTRAIGNE, par ailleurs Président d'honneur de l'association, Françoise FÉRAT et René-Paul SAVARY, pour rendre hommage à leur travail formidable pendant leur mandat et parce qu'ils ont été constamment aux côtés de l'association. (applaudissements nourris de la salle).

A l'issue de ces diverses présentations, le président de séance met aux voix les sujets suivants :

- Compte-rendu de l'AG 2022
L'assemblée adopte la résolution à l'unanimité
- Rapport d'activité 2022/2023
L'assemblée adopte la résolution à l'unanimité
- Rapport moral
L'assemblée adopte la résolution à l'unanimité.

Le Président remercie l'ensemble du conseil d'administration puis clôture l'assemblée générale pour poursuivre avec la libre expression des élus puis le grand sujet du Congrès départemental :

Objectif sobriété : c'est possible ! Énergie, neutralité carbone, foncier...

Discours de clôture d'Henri Prévost, Préfet de la Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les rapports sur
maires51.fr > Agenda > Congrès départemental